

REFONDER NOS INSTITUTIONS : VERS LA VI^e RÉPUBLIQUE

Les français ne se reconnaissent plus dans leurs institutions : montée de l'abstention, poussée des mouvements populistes, image dégradée des partis politiques... Face à cette situation dangereuse pour la démocratie, EELV propose une refonte radicale du fonctionnement de nos institutions représentatives et la mise en place d'outils participatifs ou de démocratie directe.

VERS LA VI^e REPUBLIQUE

- 1) Le rôle renforcé du Parlement qui maîtrisera son ordre du jour sans intervention du gouvernement
- 2) L'extension de la proportionnelle à tous les scrutins :
 - Pour les élections locales, une élection à deux tours avec une prime majoritaire de 25 % pour la liste arrivée en tête au second tour.
 - Pour l'élection des député.e.s, une moitié élue dans les circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et la moitié restante sur une liste nationale compensatoire permettant de rétablir la proportionnelle sur la base des résultats du premier tour de la liste nationale.
 - Le suffrage universel direct pour élire les membres du Sénat en même temps que les élections régionales, sur une liste régionale complémentaire, sur un seul tour.
- 3) La reconnaissance du vote blanc.
- 4) Limitation du cumul des mandats
- 5) La transformation du Sénat en chambre des régions, qui disposera de pouvoirs législatifs concernant l'organisation territoriale de la République
- 6) Renforcer les régions et les doter de pouvoirs élargis, en allant progressivement vers la suppression des conseils départementaux, en faisant reposer l'autonomie fiscale en partie sur une décentralisation des recettes fiscales de l'Etat et sur le développement d'une fiscalité écologique
- 7) Le droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers présents depuis 5 ans sur le territoire national

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : CITOYEN.NE.S AU PLUS PRES DU POUVOIR

L'élection ne doit plus être la seule expression de la démocratie : des outils participatifs et délibératifs (outre les budgets participatifs, les jurys citoyens et les conférences de consensus) doivent être largement diffusés, et la co-élaboration des politiques publiques doit être encouragée. Il convient de lever les obstacles à l'initiative citoyenne.

8) Généraliser les mécanismes décentralisés de participation citoyenne comme le droit de pétition prévu dans les assemblées délibératives des collectivités locales ou bien encore le budget participatif pratiqué dans certaines communes

9) Mise en place du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) ou du Référendum d'Initiative Populaire

10) Renforcer l'information des citoyens pour une participation effective